

Lyon, 15 janvier 2020

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**La réponse de la Métropole à la Canol sur les budgets de l'eau et de l'assainissement de la collectivité.**

**L'association de l'ouest lyonnais Canol a sollicité des réponses de la Métropole à propos de supposés frais inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement faisant apparaître des frais de déplacement ou de traiteurs élevés. La Métropole s'inscrit en faux contre ces accusations et a répondu, point par point à l'association dans un courrier du Directeur général des services de la Métropole.**

Les écritures signalées par l'association figurent au compte de gestion 451 du Comptable public de la Métropole. Ce compte 451 est un compte dit de « caisse » au sein duquel sont comptabilisées des écritures provisoires en attente d'affectation définitive sur le budget dédié.

**Ainsi, une ligne du compte 451 peut correspondre à un total de plusieurs mandats réglés à des tiers différents et mis en paiement sur une même date.**

Par conséquent ces écritures, qui concernent **l'ensemble de la Métropole**, doivent être prises avec une très grande précaution tant dans leurs intitulés que dans leur montants. **Les montants par tiers indiqués ne peuvent en aucun cas être interprétés comme le montant effectivement payé à ce tiers pour un budget et un exercice donné.**

Par ailleurs, c'est le compte administratif de la collectivité qui permet d'avoir les montants globaux par nature comptable réellement payés.

**La Métropole de Lyon s'étonne une fois encore – après la polémique entretenue par l'association sur le prix de l'eau\* – de la légèreté des accusations lancées par la Canol et du calendrier choisi par l'association sur ces supposées révélations.**

*\*Le prix de l'eau dans la Métropole est largement inférieur à ce qu'il est sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (3,13€/m3 contre 3,63€)*